

# Recension des programmes de rénovation et adaptation des logements

Élaborée dans le cadre de la démarche MADA



Programme	Information sur le programme <sup>1</sup>	Admissibilité	Lien Internet	Responsable
Adaptation de domicile	Ce programme vise à adapter le domicile pour une personne handicapée afin de lui permettre d'accéder à son domicile et aux pièces essentielles et de réaliser les activités de la vie quotidienne de façon sécuritaire.	Admissible aux personnes handicapées limitées dans leurs activités quotidiennes.	<a href="http://www.habitation.gouv.qc.ca/programme/programme/programme_dadaptation_de_domicile.html">http://www.habitation.gouv.qc.ca/programme/programme/programme_dadaptation_de_domicile.html</a>	Centre de réadaptation en déficience physique (CRDP) – Hôpital de Jonquière Téléphone : 1 866-314-2737 Courriel : <a href="mailto:accueil.le.parcours@ssss.gouv.qc.ca">accueil.le.parcours@ssss.gouv.qc.ca</a>
Programme RénoRégion	<p>Ce programme s'adresse aux propriétaires-occupants d'un logement qui présente une ou des déficiences majeures.</p> <p>La résidence nécessite des travaux de plus de 2 000 \$ visant à corriger au moins une des déficiences majeures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Murs extérieurs;</li> <li>• Ouvertures (châssis);</li> <li>• Saillies (ex. balcons et escaliers);</li> <li>• Toiture;</li> <li>• Structure;</li> <li>• Électricité;</li> <li>• Plomberie;</li> <li>• Chauffage;</li> <li>• Isolation.</li> </ul> <p>Maximum de 12 000 \$ couvrant entre 20 % et 95 % des dépenses, selon le revenu annuel.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les travaux doivent être obligatoirement exécutés par un entrepreneur licencié.</li> </ul>	<p>Le logement doit être occupé à titre de résidence principale par le ou la propriétaire qui fait la demande d'aide financière.</p> <p>La valeur maximale du bâtiment doit être de 120 000 \$.</p> <p><b><u>Revenu maximal du ménage :</u></b></p> <p>34 000 \$ (couple ou 1 pers.)</p> <p>40 000 \$ (2-3 pers. sauf couple)</p> <p>43 000 \$ (4-5 pers.)</p> <p>50 000 \$ (6 pers. et plus)</p>	<a href="http://www.habitation.gouv.qc.ca/programme/programme/renoregion.html">http://www.habitation.gouv.qc.ca/programme/programme/renoregion.html</a>	Nathalie Laforte Responsable des programmes d'aide à l'habitation Courriel : <a href="mailto:nathalie.laforte@mrclac.qc.ca">nathalie.laforte@mrclac.qc.ca</a> Tél. : 418 668-3023, poste 2148

<sup>1</sup> À titre indicatif seulement. Veuillez vous référer aux documents officiels. Mise à jour le 16/09/2021.

Programme	Information sur le programme <sup>1</sup>	Admissibilité	Lien Internet	Responsable
Rénoclimat	<p><b>Conseils pour améliorer l'efficacité énergétique :</b> Visite d'un conseiller à domicile afin d'obtenir des conseils d'efficacité énergétique.</p> <p><b>Aide financière pour :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des travaux d'isolation;</li> <li>• Des travaux d'étanchéité;</li> <li>• Le remplacement de portes et de fenêtres;</li> <li>• L'installation ou le remplacement de systèmes mécaniques (système de ventilation, chauffe-eau, thermopompe, système de chauffage et système géothermique).</li> </ul> <p>* Il est possible d'être admissible à la subvention canadienne pour des maisons plus vertes (seulement pour les gens inscrits à Rénoclimat).</p>	Être propriétaire d'une maison, duplex, triplex, Immeuble résidentiel à logements multiples d'au plus trois étages	<p><a href="https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/residentiel/programmes/renoclimat">https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/residentiel/programmes/renoclimat</a></p> <p><a href="https://www.rncan.gc.ca/efficacite-energetique/efficacite-energetique-maisons/subvention-canadienne-pour-des-maisons-plus-vertes/23445">https://www.rncan.gc.ca/efficacite-energetique/efficacite-energetique-maisons/subvention-canadienne-pour-des-maisons-plus-vertes/23445</a></p> <p><b>Procédure :</b> <a href="https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/residentiel/programmes/renoclimat/procedure-a-suivre">https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/residentiel/programmes/renoclimat/procedure-a-suivre</a></p>	Inspection Immotech Courriel : <a href="mailto:info@immotech.ca">info@immotech.ca</a> Téléphone : 1 877 699-8234
Éconologis	<p>Éconologis est un programme en efficacité énergétique destiné aux ménages à revenu modeste.</p> <p>Volet 1 : Éconologis permet de profiter, gratuitement, de conseils personnalisés et de travaux légers pour améliorer le confort de son habitation et mieux gérer sa consommation d'énergie.</p> <p>Volet 2 : Le programme Éconologis inclut, sous certaines conditions, l'installation de thermostats électroniques.</p> <p>Période déterminée (octobre à mars)</p>	Locataire ou propriétaire du domicile <b>Revenu du ménage (avant impôt)</b> 1 pers. (26 620 \$) 2 pers. (33 141 \$) 3 pers. (40 743 \$) 4 pers. (49 467 \$) 5 pers. (56 105 \$) 6 pers. (63 276 \$) 7 pers. (70 449 \$)	<p><a href="https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/residentiel/programmes/econologis">https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/residentiel/programmes/econologis</a></p> <p><a href="https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/econologis/Econologis-seuils-revenus-avant-impot-2021-2022.pdf">https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/econologis/Econologis-seuils-revenus-avant-impot-2021-2022.pdf</a></p>	Pour la saison 2021-2022 : Expertbâtiment Services-Conseils inc. Téléphone : 1 844 303-7333
Rénovation Québec	<p>Pour les municipalités participantes Si votre municipalité participe au programme Rénovation Québec, vous pourriez recevoir une aide financière si vous êtes propriétaire d'un bâtiment résidentiel situé dans un secteur visé par le programme de la municipalité et si vous répondez aux autres critères que celle-ci a fixés.</p> <p><b>Ville de Saint-Félicien</b> (enveloppe extérieure du bâtiment principal (toiture, galerie, revêtement extérieur, fenestration, portes), correction de défauts liés à la sécurité des occupants et travaux visant l'ajout de logement).</p>	<p>Selon les critères établis par les municipalités*</p> <p>*Seulement la ville de Saint-Félicien</p>	<p><a href="http://www.habitation.gouv.qc.ca/programme/programme/renovation_quebec.html">http://www.habitation.gouv.qc.ca/programme/programme/renovation_quebec.html</a></p> <p><b>Ville de Saint-Félicien :</b> <a href="https://www.ville.stfelicien.qc.ca/fr/citoyens/administration_municipale/urbanisme/programme-renovation-quebec-2020-2021/">https://www.ville.stfelicien.qc.ca/fr/citoyens/administration_municipale/urbanisme/programme-renovation-quebec-2020-2021/</a></p>	<p>Ville de Saint-Félicien (seulement) Madame Cynthia Guay Téléphone : 418 679-2100, poste 2244 Télécopieur : 418 679-4083 Courriel : <a href="mailto:cynthia.guay@ville.stfelicien.qc.ca">cynthia.guay@ville.stfelicien.qc.ca</a></p>

Allocation et crédit d'impôt fédéral/provincial

Programme	À qui s'adresse-t-il ?	Information sur le programme <sup>2</sup>	Admissibilité	Lien Web	Responsable
<b>Allocation-logement</b>	<p>Personnes de 50 ans et plus avec un revenu annuel déterminé.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aux propriétaires;</li> <li>• Aux locataires;</li> <li>• Aux chambreurs;</li> <li>• À toute personne qui partage un domicile avec un ou plusieurs occupants.</li> </ul>	<p>Pour les locataires ou propriétaires consacrant une part trop importante de leur budget pour se loger.</p>	<p>Personne seule âgée de 50 ans ou plus;</p> <p>Personne en couple et vous ou votre conjoint êtes âgé de 50 ans ou plus;</p> <p>Personne faisant partie d'un ménage à faible revenu (composé, par exemple, de travailleurs, d'étudiants ou de prestataires de l'assistance sociale) comptant au moins un enfant à charge.</p>	<p><a href="https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/votre-situation/faible-revenu/programme-allocation-logement/">https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/votre-situation/faible-revenu/programme-allocation-logement/</a></p> <p><a href="http://www.habitation.gouv.qc.ca/programme/programme/allocation_logement.html">http://www.habitation.gouv.qc.ca/programme/programme/allocation_logement.html</a></p>	<p>Revenu Québec</p> <p>Société d'habitation du Québec</p> <p>Téléphone: 1 800 463-4315 (sans frais)</p> <p>Courriel : <a href="mailto:infoshq@shq.gouv.qc.ca">infoshq@shq.gouv.qc.ca</a></p> <p>Site Web: <a href="http://www.habitation.gouv.qc.ca">www.habitation.gouv.qc.ca</a></p>
<b>Crédit d'impôt Maintien à domicile des aînés (provincial)</b>	<p>Personnes de 70 ans et plus qui ont besoin de services à domicile.</p>	<p>Ce crédit d'impôt remboursable est égal à 35 % des dépenses admissibles, jusqu'à un maximum déterminé par leur revenu et leur niveau d'autonomie.</p>	<p>Personne de 70 ans et plus</p> <p>Personne seule autonome : crédit maximal de 6 825 \$</p> <p>Personne seule non autonome : crédit maximal de 8 925 \$</p> <p>Couple : crédit maximal de : 13 650 \$</p>	<p><a href="https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/credits-dimpot/credit-dimpot-pour-maintien-a-domicile-des-aines/">https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/credits-dimpot/credit-dimpot-pour-maintien-a-domicile-des-aines/</a></p> <p><a href="https://www.revenuquebec.ca/documents/fr/publications/in/IN-151%282021-02%29.pdf">https://www.revenuquebec.ca/documents/fr/publications/in/IN-151%282021-02%29.pdf</a></p>	<p>Revenu Québec</p> <p>Téléphone: 1 855 291-6467</p> <p>Ou</p> <p>La personne responsable de produire votre déclaration d'impôt.</p>

<sup>2</sup> À titre indicatif seulement. Veuillez vous référer aux documents officiels.

Programme	À qui s'adresse-t-il ?	Information sur le programme 2	Admissibilité	Lien Web	Responsable
<b>Crédit d'impôt pour l'achat ou la location de biens visant à prolonger l'autonomie des aînés (provincial)</b>	Personnes de 70 ans et plus	Crédit qui vise à aider les aînés à se procurer des biens qui contribuent à accroître leur autonomie, en minimisant le risque de chutes ou en permettant une intervention rapide en cas d'accident, et ce, afin de faciliter leur maintien à domicile.  Le crédit d'impôt remboursable correspond à 20 % des dépenses admissibles dépassant un seuil de 250 \$.  Pour l'acquisition, la location et l'installation des biens suivants dans son lieu de résidence : un dispositif de télésurveillance ou de repérage GPS.	Les personnes de 70 ans qui ont eu des frais d'achat ou de location de biens pour favoriser leur autonomie.	<a href="https://cffp.recherche.usherbrooke.ca/outils-ressources/guide-mesures-fiscales/credit-impot-frais-engages-aie-maintenir-autonomie/">https://cffp.recherche.usherbrooke.ca/outils-ressources/guide-mesures-fiscales/credit-impot-frais-engages-aie-maintenir-autonomie/</a>  <a href="https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/declaration-de-revenus/produire-votre-declaration-de-revenus/comment-remplir-votre-declaration/aide-par-ligne/451-a-480-remboursement-ou-solde-a-payer/ligne-462/point-24/">https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/declaration-de-revenus/produire-votre-declaration-de-revenus/comment-remplir-votre-declaration/aide-par-ligne/451-a-480-remboursement-ou-solde-a-payer/ligne-462/point-24/</a>	Revenu Québec Téléphone: 1 855 291-6467  Ou  La personne responsable de produire votre déclaration d'impôt.
<b>Programme d'aide pour compenser une hausse de taxes municipales (provincial)</b>	Aînés (65 ans et plus) ayant un revenu familial de moins de 53 300 \$	Les aînés peuvent être indemnisés pour une partie de la hausse de la taxe municipale liée à l'augmentation du rôle d'évaluation.	Personnes de 65 ans et plus  Propriétaire de la résidence depuis au moins 15 années consécutives  Unité résidentielle comprenant un seul logement  Revenu maximal de 53 300 \$ (pour 2020)	<a href="https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/credits-dimpot/subvention-pour-aines-relative-a-une-hausse-de-taxes-municipales/#:~:text=Coronavirus%20(COVID%2D19),la%20valeur%20de%20celle%2Dci">https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/credits-dimpot/subvention-pour-aines-relative-a-une-hausse-de-taxes-municipales/#:~:text=Coronavirus%20(COVID%2D19),la%20valeur%20de%20celle%2Dci</a>	Revenu Québec Téléphone: 1 855 291-6467  Ou  La personne responsable de produire votre déclaration d'impôt.
<b>Crédit d'impôt pour l'accessibilité domiciliaire (fédéral)</b>	Personnes de 65 ans et plus  Personnes handicapées	Une rénovation est admissible :  - Pour permettre au particulier déterminé d'avoir accès au logement, de s'y déplacer ou d'y accomplir les tâches de la vie quotidienne;  - Pour réduire le risque que le particulier déterminé ne se blesse à l'intérieur du logement ou en y accédant.	Personnes de 65 ans et plus  Personnes handicapées  Logement appartenant au demandeur (les coopératives et les condominiums peuvent également être accessibles).	<a href="https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/sujets/tout-votre-declaration-revenus/declaration-revenus/remplir-declaration-revenus/deductions-credits-depenses/ligne-31285-depenses-accessibilite-domiciliaire.html">https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/sujets/tout-votre-declaration-revenus/declaration-revenus/remplir-declaration-revenus/deductions-credits-depenses/ligne-31285-depenses-accessibilite-domiciliaire.html</a>	Agence du revenu du Canada Téléphone : 1 800 959-7383  Ou  La personne responsable de produire votre déclaration d'impôt.